

Séance du 26 mars 2009

Nombre de membres : - titulaires en exercice : 24
- titulaires et suppléants présents : 27

Date de convocation : 19 mars 2009 - votants : 24

L'an deux mille neuf, le 26 mars à vingt heures, le conseil de la communauté de communes, régulièrement convoqué par son président, monsieur Bernard Marin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances au centre administratif d'Albens.

Etaient présents :

M. Bernard Marin, président, Mrs. Claude Giroud, Edmond Rosset, Maurice Paget, Jean François Braissand, vice-présidents, Mmes et Mrs André Berthet, Isabelle Bourdis, Patrick Bornens, Alain Cadan, Bernadette Cathelin, Marie André Colléon, Michel Ducros, Jean Pierre Forestier, Garnier Henri, Jean Pierre Ginet, Robert Ginet, Yves Grange, Ferdinand Grillet, André Ortolland, Nicole Pellicoli, André Picon, Joëlle Pillet, délégués titulaires,

Mmes et Mrs Christian André, Jean Pierre Germain, délégués suppléants avec voix délibératives,

Mmes et Mrs Odile Gathelet, Pierre Goury, Christophe Marlière, délégués suppléants sans voix délibératives

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 Budget Général

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice de 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2008 Budget Général

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de monsieur Claude Giroud, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par monsieur Bernard Marin, président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents

Résultats reportés				280 856,14		280 856,14
Opérations de l'exercice	2 563 891,37	3 060 664,54	3 397 472,56	3 403 248,85	5 961 363,93	6 463 913,39
Totaux	2 563 891,37	3 060 664,54	3 397 472,56	3 684 104,99	5 961 363,93	6 744 769,53
Résultats de clôture		496 773,17		286 632,43		783 405,60
Restes à réaliser			593 000	314 940	593 000	314 940
Totaux cumulés		496 773,17	593 000	601 572,43	593 000	1 098 345,60
Résultats définitifs		496 773,17		8 572,43		505 345,60

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signés au registre les membres votants désignés ci-dessus.

VOTE DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2009

Monsieur le président présente le budget général de l'exercice 2009. Ce budget reprend les soldes du compte administratif pour l'exercice 2008.

Il s'équilibre avec les montants suivants :

Section de fonctionnement : 3 218 800 €

Section d'investissement : 2 884 000 €

Les principaux travaux d'investissement sont l'extension du multi accueil Choubidou à Albens (980 000 € budgétisé) et l'extension du magasin de la fromagerie de St Ours (140 000 €).

Ce budget est voté à l'unanimité des conseillers présents.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Le conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas voter d'augmentation des impôts locaux pour l'année 2009. Les bases d'imposition ont assez fortement augmentées entre 2008 et 2009 par la construction de nouveaux logements, l'arrivée de nouveaux habitants et l'implantation de nouvelles entreprises, en particulier dans le parc d'activités "Entre 2 Lacs" où s'applique la taxe professionnelle de zone.

Les taux votés en 2008 sont donc repris pour l'année 2009 et sont les suivants :

	Variation des bases	Taux inchangés	Produit
Taxe d'habitation	+ 5,82 %	1,69 %	143 464 €
Taxe foncier bâti	+ 5,77 %	3,76 %	241 618 €
Taxe foncier non bâti	+ 1,32 %	8,37 %	10 781 €
Taxe professionnelle	+ 5,56 %	2,51 %	202 482 €
Taxe professionnelle de zone	+ 32,92 %	14,85 %	69 082 €

AVENANT N° : 1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION Du magasin de la fromagerie

Le contrat d'honoraires du maître d'œuvre a été passé en janvier 2008 sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 70 000 € hors taxes. Au terme de l'élaboration du projet le montant prévisionnel des travaux s'élève à 90 000 € H.T. L'application du taux de rémunération de 9 % amène une augmentation de la prestation de 1 800 € H.T.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- approuver l'avenant n° : 1 au contrat de maîtrise d'œuvre signé le 31 janvier 2008 avec monsieur Christian BENONE, architecte retenu pour l'opération d'extension du magasin de la fromagerie de St Ours
- autoriser monsieur le président à signer cet avenant portant le nouveau montant du contrat à 8 100 € H.T.

REQUALIFICATION DE LA RUE DE L'INDUSTRIE, ENTREE D' «ENTRE 2 LACS» Demande de subvention

Monsieur le Président présente le projet de requalification de la rue de l'Industrie qui constitue l'entrée du Parc d'activités « Entre 2 Lacs », lieu dit La Chaudanne à Albens. L'ensemble du projet a été étudié par la S.E.L.A.R.L. VIAL, maître d'œuvre de l'opération, qui prévoit la reprise des réseaux et le paysagement de cette entrée de zone d'activités.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet de requalification de la rue de l'Industrie, entrée du parc d'activités « Entre 2 Lacs » à Albens
- accepte le projet préparé par la S.E.L.A.R.L Vial et son montant estimé à 477 000 € hors taxes
- sollicite l'aide de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Rural 2009 pour le financement de cette opération
- dit que le financement complémentaire sera assuré par un emprunt
- certifie que les travaux ne sont pas commencés.

SUBVENTIONS ET CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Monsieur le président présente les subventions pour les différents organismes et donne lecture des conventions à intervenir avec les associations bénéficiant d'une aide égale ou supérieure à 23 000 €.

Messieurs Alain Cadan, Bernard Marin et André Picon ne prenant pas part à la décision, les vingt et un conseillers votants après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclarent :

- approuver les termes de la convention avec "l'Association de Développement et d'Animation des Communes de l'Albanais" fixant les objectifs de la politique jeunesse et prévoyant le versement d'une aide de 151 332 € dont 71 322 € de reversement des aides reçues du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales et 20 300 € comme aide exceptionnelle au désendettement.
- approuver les termes de la convention avec "l'Office du Tourisme du pays d'Albens" fixant les objectifs pour l'année 2009 et le versement d'une subvention d'un montant de 28 000 €
- approuver les termes de la convention avec l'association "Ecole de musique de l'Albanais" fixant le montant de la subvention à 29 000 € majorée de 2 500 € pour la classe orchestre
- approuver l'ensemble des attributions dont le montant est inscrit au compte 6574 du budget voté ce jour et dont le détail par organisme est joint en annexe de ce même budget.

POINT "MISSION EMPLOI ENTREPRISE" DEMANDE DE L'AIDE PREVUE POUR 2009 dans le Contrat Territorial du Lac du Bourget et ses montagnes

Monsieur le Président présente le bilan des activités du point Mission Emploi Entreprise pour l'année 2008 et la forte augmentation de sa fréquentation pour les deux premiers mois de l'année 2009.

Il rappelle que le Département s'est engagé, dans le cadre du "Contrat Territorial du Lac du Bourget et ses montagnes", à apporter une aide au fonctionnement de ce service pour l'emploi.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- approuver le bilan d'activités du point Mission Emploi Entreprise pour l'année 2008
- approuver le budget prévisionnel pour 2009 s'élevant à 64 000 €
- solliciter l'aide du Département, d'un montant de 18 000 €, prévue dans le Contrat Territorial du Lac du Bourget et ses montagnes, pour financer le fonctionnement de ce service en 2009.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE PAR UN CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (C.E.J.)

Le Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie est arrivé à son terme le 31 décembre 2008. Les Contrats Enfance comme les Contrats Temps Libres ne sont plus renouvelés mais sont remplacés par des Contrats Enfance Jeunesse qui regroupent dans un unique contrat avec les Caisses d'Allocations Familiales les actions à destination de l'enfance et les actions à destination de la jeunesse.

Sur le canton d'Albens, la Communauté de Communes a confié à "l'Association de Développement et d'Animation de l'Albanais" la mise en œuvre de sa politique jeunesse. De ce fait chacun des contrats a évolué indépendamment de l'autre et le Contrat Temps Libre a déjà été remplacé par un Contrat Enfance Jeunesse qui arrivera à son terme au 31 décembre 2010. Afin de pouvoir réunir dans un unique contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales l'ensemble des politiques enfance et jeunesse il convient de prendre date pour le terme du contrat concernant la jeunesse, le 31 décembre 2010. La Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie propose un Contrat Enfance Jeunesse concernant uniquement l'enfance, d'une durée de deux ans seulement, afin de pouvoir, à partir du 1^{er} janvier 2011, n'avoir plus qu'un seul contrat regroupant les actions tant à destination de l'enfance que de la jeunesse.

Monsieur le Président expose que l'action majeure au niveau de l'enfance pour les années 2008 et 2009 vat être le doublement du nombre de places en crèches. Après l'abandon du projet d'extension du multi accueil de La Biolle en 2008, il a été prévu l'extension du multi accueil Choubidou à Albens qui devrait pouvoir offrir aux familles du canton, dès le mois de septembre 2009, trente cinq places de crèche.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- approuver le renouvellement du contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie par un Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2009 - 2010
- autorise monsieur le président à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

APPROBATION DU CONTRAT DE CONTROLE TECHNIQUE DE L'EXTENSION DU MULTI ACCUEIL

Monsieur le président présente le contrat qu'il a signé - dans le cadre de l'autorisation permanente qui lui a été donnée pour les marchés d'un montant maximum de 15 000 € hors taxes - avec la société Norisko Construction pour assurer le contrôle technique de la construction de l'extension du multi accueil "Choubidou" à Albens .

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve les termes du Contrat intervenu avec la société Norisko Construction SAS Annecy pour le contrôle technique de l'extension et réaménagement de la crèche multi-accueil "Les Choubidou" à Albens
- accepte le coût de cette prestation s'élevant à 7 810 € hors taxes
- approuve la signature de ce contrat par le président.